



Vous renouvelez votre certiphyto en 2024, mais avez-vous pris votre Rdv Csp ?

Mis en place en janvier 2021, le Conseil Stratégique Phytosanitaire est obligatoire pour les exploitations agricoles. À partir de janvier 2024, il faudra justifier d'un Csp pour renouveler son certiphyto DENSA, pouvoir acheter des produits phytopharmaceutiques et les utiliser.



Un Conseil Stratégique Phytosanitaire (Csp) est un conseil individuel, réalisé en général sur le siège de l'exploitation par un conseiller d'un organisme agréé. Il se compose de deux parties :

- un diagnostic : il permet de déterminer l'organisation de l'exploitation, le système de productions végétales et les mesures de protection intégrée mises en œuvre. Il vise à analyser les pratiques phytosanitaires.

- un plan d'action : le conseiller le définit avec l'agriculteur pour réduire les impacts ou l'utilisation des produits phytosanitaires en proposant des leviers alternatifs.

Un compte rendu et une attestation sont ensuite délivrés à l'exploitation permettant à ses membres de renouveler leur certiphyto et répondre à la réglementation en cas de contrôle.

Toutes les exploitations agricoles sont concernées, exceptées celles certifiées Agriculture Biologique ou en cours de conversion, certifiées Haute Valeur Environnementale de niveau 3 ou n'utilisant que des produits de biocontrôle. Deux conseils stratégiques doivent être réalisés par période de cinq ans. Pour les exploitations de moins de 10 ha, un seul Csp

est nécessaire tous les cinq ans.

Un possible délai supplémentaire pour le Csp

Le Ministère de l'agriculture a soumis à consultation publique un projet de décret instaurant une période transitoire.

Pendant cette période les utilisateurs professionnels de phytosanitaires disposeraient d'un délai de douze mois, non renouvelable, pour fournir l'attestation de conseil stratégique lors d'une demande de renouvellement du Certiphyto.

En résumé

Sous réserve de présenter un justificatif de prise de rendez-vous pour un Csp dans l'année, les agriculteurs pourront se faire délivrer un Certiphyto «dérégatoire» pour 12 mois. Une fois le rendez-vous de Csp réalisé le Certiphyto «définitif» sera délivré et valide pour 4 ans de plus.

Cette période transitoire serait possible jusqu'au 31 décembre 2027.

Prenez directement RDV en ligne avec votre chambre d'agriculture de Moselle en flashant le QR code ci-contre.



Anaïs DUDAS, conseillère spécialisée

MARCHÉ DE NOËL FERMIER DE METZ

Pour un Noël 100 % local

Chaque année, 4 000 personnes se rendent au Marché de Noël Fermier pour des courses de Noël riches de saveurs, de rencontres et de découvertes.



Le Marché de Noël Fermier est LE RENDEZ-VOUS des amateurs de produits fermiers locaux. Il se tient les samedi 16 et dimanche 17 décembre, Place Saint Livier, à Metz Quartier Sablon.

Vingt-sept producteurs se préparent actuellement, impatients de renouer avec cette belle tradition qui réjouit les visiteurs comme les exposants. L'association Agriculteurs de Moselle organise cet événement avec le concours de la Chambre d'agriculture de la Moselle et de ses partenaires.

Une opération qui s'inscrit dans le Programme Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Metz.

Juliette voit la vie en roses

Toute jeune installée comme

agricultrice, Juliette Anglade expose ses tous premiers produits. Son projet ? Replanter, sur la commune d'Ancy-Doriot au cœur du vignoble, des rosiers sélectionnés pour leur parfum. En distillant les roses, elle obtient de l'eau de rose (le produit agricole le plus cher au monde) et l'associe dans de subtiles préparations : gelée à la rose, jus de pommes à la rose...

Les lettres d'Eloïse : AB

AB comme Agriculture Biologique. Maraîchère, Eloïse Gross fait pousser à Domangeville, une annexe de Pange, des légumes en famille. Très active sur les réseaux sociaux, elle cultive avec autant de passion les légumes bio de saison et l'art de communiquer sur le métier.

Retour aux sources pour Grain dépayant

Justine Guillaume décide, à 32 ans, de revenir sur la ferme familiale aux côtés de son frère Matthieu. Leur savoir-faire ? Cultiver colza, chanvre cameline et lentilles, et proposer huiles et autres légumes secs sous la marque Grain Dépayant.

Quand les moutons chantent Cocorico

Relancer une filière de valorisation de la laine produite en Moselle, tel est le projet de MOS'LAINE. Cette jeune association d'éleveurs ovins de Moselle lance pour ce Noël ses premiers bonnets et chaussettes tricotés localement. À l'heure du made in France, voici de jolies idées de cadeaux 100 % local.

Innovation tradition, transmission...

Chapons, foie gras, escargots, truffes, charcuterie, fromages, vins et miels. Voici quelques-unes des suggestions alléchantes pour composer des menus de fêtes.

L'agriculture mosellane poursuit aux bonheurs des papilles comme au bien-être corporel.

La particularité de ces marchés ? Tous les exposants sont producteurs. Ils vendent leurs produits en direct. Derrière chaque produit, un agriculteur passionné et une envie de partager...

Clotilde GIRARD, conseillère spécialisée diversification

Acheter local, c'est :

- Privilégier des produits différents des standards de l'industrie et dont vous connaissez l'histoire.
- Acheter en direct et participer à l'animation des territoires de proximité. Rencontrer directement les vingt-sept agriculteurs : conseils et moments d'échanges privilégiés à la clé.
- Contribuer à l'emploi local : Le saviez-vous ? Une exploitation agricole qui pratique une activité de circuits courts emploie en moyenne 2,6 personnes (contre 2 en moyenne sur les autres fermes).
- Devenir le Père Noël «100 % produits fermiers» : produits festifs pour le plaisir des papilles ou vestimentaires : Les idées cadeaux ne manquent pas

Marché de Noël Fermier METZ
Samedi 16 et Dimanche 17 décembre
de 10h à 18h

Attention : Nouveau lieu : Place Saint Livier Quartier Sablon à METZ Parking sur Place.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Votre contact : Clotilde GIRARD
Tél : 06 30 22 17 12
clotilde.girard@moselle.chambagri.fr